

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1768**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartiers Mas du Taureau et Pré de l'Herpe - Projet de renouvellement urbain - Financement du poste de chargé de mission peuplement et relogements - Approbation de convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1768**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartiers Mas du Taureau et Pré de l'Herpe - Projet de renouvellement urbain - Financement du poste de chargé de mission peuplement et relogements - Approbation de convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin, il a été créé une commission inter-organismes partenariale, chargée de la mise en oeuvre du plan de relogement découlant du projet de renouvellement urbain de ces 2 quartiers.

Pour assurer l'animation de cette commission et en accord avec l'ensemble des partenaires, il a été décidé de créer un poste de chargé de mission peuplement et relogements porté par ABC HLM.

Les missions affectées à ce poste sont les suivantes :

- alimenter le travail de la commission peuplement-relogements, en contact permanent avec les agents des bailleurs chargés de la commercialisation et avec le service logement de la ville,
- mettre en place, alimenter et diffuser les outils de suivi issus de l'activité de la commission (tableau de bord du plan de relogement, suivi des attributions, conventions entre organismes, entre organismes et réservataires, etc.),
- assurer une fonction d'interface et de régulation entre les différents partenaires concernés par le volet peuplement-relogements du projet de renouvellement urbain,
- organiser le dispositif inter-bailleur relatif au relogement à l'échelle de l'agglomération et plus particulièrement le suivi de l'offre d'agglomération en PLUS CD.

L'employeur, l'Association Régionale des organismes d'HLM de Rhône-Alpes (ARRA), qui a passé une convention avec ABC HLM pour le portage du poste, assure l'ensemble des moyens de fonctionnement nécessaires à sa mission.

Ce dispositif a été validé par le comité de direction partenarial du GPV de Vaulx en Velin.

Le coût annuel de cette dépense est estimé à 51 000 €, soit 153 000 € pour les années 2010 et 2011.

La répartition financière pourrait être la suivante :

Libellé	Montant (en €)	
	par an	sur 3 ans
Communauté urbaine de Lyon	16 830	50 490
ANRU	16 830	50 490
ABC HLM	17 340	52 020

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon au financement du poste porté par ABC HLM et correspondant au suivi de la mission peuplement et relogements dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin, ainsi qu'à l'animation du dispositif de relogement inter-bailleur à l'échelle de l'agglomération, de 50 490 € de 2010 à 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association des Bailleurs et Constructeurs (ABC) HLM du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 1197, selon l'échéancier suivant :

- 16 830 € en 2010,
- 16 830 € en 2011,
- 16 830 e en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.